

4.5 INTERCLUBS SENIORS DAMES

Lundi 5, 12, 19, 26 mars, 9 et 23 avril

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales par équipes
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Seuls les clubs de la Ligue du Centre Val de Loire, avec terrain homologué peuvent engager des équipes. L'Association sportive qui reçoit règle les G-F des invitées à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité. Maximum 3 équipes par club.

POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES : ouverte aux seniors Dames (anniversaire des 50 ans la veille de l'épreuve), membres (AS et terrain) et licenciées à l'AS en 2018 du Club qu'elles représentent. Si plusieurs équipes sont engagées, tous les index arrondis, à la date de la rencontre, des joueuses de l'équipe B devront être supérieurs ou égaux à celui de la dernière joueuse de l'équipe A. De même pour l'équipe C vis à vis de l'équipe B. Une joueuse de l'équipe B ou C (réserves) ne pourra jouer qu'une seule fois dans la catégorie supérieure A ou B. L'index pris en compte est celui à la date de la 1^{ère} rencontre.

FORME DE JEU

Par équipe de 4 joueuses. Match-play / 2 simples et un foursome / 18 trous.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le premier départ des joueuses. Les joueuses marquent un point par match gagné et 1/2 point par match partagé.

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fera sur le foursome puis le 1^{er} simple, puis, le 2^{ème}. En cas d'égalité parfaite, le match est déclaré nul (1-1).

Les équipes de clubs sont réparties en divisions, chaque division étant composée de poules. Un club ne peut pas avoir plus d'une équipe / poule. Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe 1^{ère} nommée dans le calendrier de l'épreuve. Chaque équipe victorieuse marquera 2 points. En cas d'égalité, l'équipe vainqueur du groupe sera celle qui aura le meilleur match-averrage (total des points marqués sur toutes les rencontres). En cas d'égalité, si l'une des équipes a battu l'autre, celle vainqueur sera qualifiée. Si cela ne permet pas le départage, le total des index des joueuses des équipes de la dernière rencontre sera comparé, la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Le scratch complet d'une équipe (présence de moins de 2 joueuses le jour de la rencontre) sur 1 de ses matchs entraîne la mise hors compétition de l'équipe et l'annulation de ses résultats déjà acquis. Une équipe forfait pour une rencontre jouera automatiquement l'année suivante en Division inférieure.

1^{ère} division : la première équipe gagne le championnat, 2 équipes descendent

2^{ème} division : les 1^{ères} équipes de chaque poule jouent une finale à 3 pour définir les 2 équipes qui montent

ENGAGEMENTS

Engagements des équipes exclusivement sur Extranet (aucune dérogation possible) avant le 15 janvier 2018, règlement (**chèque ou virement**) avant le 15 janvier 2018, par un chèque d'engagement de 50 €, à l'ordre de la Ligue du Centre Val de Loire de golf accompagné du nom du responsable seniors du club avec son numéro de téléphone et son adresse mail. Ouverture des engagements au 1^{er} décembre 2017. Les clubs doivent inscrire sur Extranet le nom des équipiers (joueuses potentielles) pour la veille de la compétition. L'inscription sur Extranet n'est possible que si la joueuse est à jour de sa licence et a remis le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, à son club de licence.

DEPARTS

Départs le Lundi à partir de 12h30.

COMITÉ

Les responsables du club qui reçoit, les deux capitaines.

RESULTATS

Envoyés à contact@golf-centre.fr (sous la forme X bat Y 3 et 2 avec la division et la poule) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

La feuille de match est à imprimer par l'équipe qui reçoit sur : www.golf-centre.fr rubrique vademecum

PRIX

Une coupe sera remise à l'équipe vainqueur de 1^{ère} division.

1^{ère} DIVISION

2^{ème} DIVISION

		POULE 1	POULE 2	POULE 3
1	PICARDIERE A	1 BOIS D'O A	1 BOIS D'O B	1 CHEVERNY B
2	CHEVERNY A	2 AUGERVILLE	2 LA CARTE	2 GERMIGNY
3	ARDREE A	3 LE PERCHE	3 MARCILLY	3 SANCERRE
4	MAINTENON	4 LIMERE	4 ARDREE B	4 PICARDIERE B
5	DONNERY			5 VDI
6	TOURAINA			
05-mars	TOURAINA PICARDIERE A	BOIS D'O A AUGERVILLE	LA CARTE BOIS D'O B	CHEVERNY B GERMIGNY
	DONNERY ARDREE A	LE PERCHE LIMERE	MARCILLY ARDREE B	SANCERRE PICARDIERE B
	MAINTENON CHEVERNY A			
12-mars	DONNERY TOURAINA	BOIS D'O A LE PERCHE	LA CARTE MARCILLY	CHEVERNY B SANCERRE
	ARDREE A MAINTENON	AUGERVILLE LIMERE	BOIS D'O B ARDREE B	VDI GERMIGNY
	PICARDIERE A CHEVERNY A			
19-mars	TOURAINA ARDREE A	LIMERE BOIS D'O A	ARDREE B LA CARTE	VDI CHEVERNY B
	CHEVERNY A DONNERY	AUGERVILLE LE PERCHE	BOIS D'O B MARCILLY	GERMIGNY PICARDIERE B
	MAINTENON PICARDIERE A			
26-mars	ARDREE A PICARDIERE A			PICARDIERE B CHEVERNY B
	DONNERY MAINTENON			SANCERRE VDI
	CHEVERNY A TOURAINA			
09-avr	TOURAINA MAINTENON			GERMIGNY SANCERRE
	PICARDIERE A DONNERY			PICARDIERE B VDI
	CHEVERNY A ARDREE A			
23-avr		Finale		